

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : AT
 Qualité du plan : régulier <20/03/80
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date de l'édition : 13/05/2011
 Support numérique :

Commune :
 Lavans-lès-Saint-Claude 286

Numéro d'ordre du document d'arpentage
 660-W
 Document vérifié et numéroté le 24 JUIN 2019
 A
 Par
 L'ARPEL

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 06.06.2019 par SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés" géomètres à CHAMPAGNOLE
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
 A le 18 JUIN 2019
 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

Document d'arpentage dressé par
 Olivier COLIN
 Géomètre - Expert
 95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
 Tél : 03 84 52 01 17
 Bureau secondaire :
 7, Rue du Mirail - 39200 SAINT CLAUDE
 Permis n° :
 64, Grande Rue, 39200 ARBOIS
 Date : 13/06/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

